

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 19 AVRIL 2011

Le présent Conseil Municipal approuve à l'unanimité et en tous ses points le compte-rendu de la précédente séance du 15 février 2011.

Le Conseil Municipal, désigne à l'unanimité des membres présents, Monsieur LAUDRIN Bernard, comme secrétaire de séance.

1 - Adoption des comptes administratifs 2010 des budgets principaux et annexes

1a) – Adoption du compte administratif de l'exercice 2010, budget GENERAL :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du budget général de l'exercice 2010.

Le Maire ayant quitté la salle des séances et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. Joël Gonnet, Adjoint au Maire et doyen d'âge, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif de l'exercice 2010, lequel se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	1 307 396.22	1 437 063.42	+ 129 667.20
Investissement	501 098.70	2 033 879.40	+ 1 532 780.70
Reports 2009 - Fonctionnement		+ 206 230.32	
Reports 2009 – Investissement	- 344 322.33		
TOTAL	2 152 817.25	3 677 173.14	+ 1 524 355.89
Reste à réaliser investissements	2 815 406.10	1 421 598.00	- 1 393 808.10
Résultats cumulés	4 968 223.35	5 098 771.14	+ 130 547.79

1b) – Adoption du compte administratif de l'exercice 2010, budget ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du budget assainissement de l'exercice 2010.

Le Maire ayant quitté la salle des séances et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. Joël Gonnet, Adjoint au Maire et doyen d'âge, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif de l'exercice 2010, lequel se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	35 175.39	15 889.41	- 19 285.98
Investissement	253 220.95	498 900.00	+ 245 679.05
Reports 2009 - Fonctionnement	- 1 601.84		
Reports 2009 - Investissement		+ 36.63	
TOTAL	289 998.18	514 826.04	+ 224 827.86
Reste à réaliser investissements	247 626.05		247 626.05
Résultats cumulés	537 624.23	514 826.04	- 22 798.19

1c) – Adoption du compte administratif de l'exercice 2010, budget EAU :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du budget eau de l'exercice 2010.

Le Maire ayant quitté la salle des séances et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. Joël Gonnet, Adjoint au Maire et doyen d'âge, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif de l'exercice 2010, lequel se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	31 586.25	25 062.45	- 6 523.80
Investissement	74 614.44	352 961.00	278 346.56
Reports 2009 – Fonctionnement		33 590.62	
Reports 2009 – Investissement		138 072.99	
TOTAL	106 200.69	549 687.06	443 486.37
Reste à réaliser investissements	489 962.56		- 489 962.50
Résultats cumulés	596 163.25	549 687.06	- 46 476.19

1d) – Adoption du compte administratif de l'exercice 2010, budget CAMPING :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du budget camping de l'exercice 2010.

Le Maire ayant quitté la salle des séances et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. Joël Gonnet, Adjoint au Maire et doyen d'âge, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif de l'exercice 2010, lequel se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	20 257.11	21 522.77	1 265.66
Investissement	336 451.69	220 000.00	- 116 451.69
Reports 2009 - fonctionnement		5 254.47	
Reports 2009 - investissement	22 666.65		
TOTAL	379 375.45	246 777.24	- 132 598.21
Reste à réaliser investissements	1 324.23		- 1 324.23
Résultats cumulés	380 699.68	246 777.24	-133 922.44

2 - Adoption des comptes de gestion 2010 des budgets principaux et annexes

2a – Adoption du compte de gestion de l'exercice 2010, budget GENERAL :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2010 a été réalisée par Madame Christiane GERMAIN, Receveur à Sierck-les-Bains et que, le compte de gestion établi par cette dernière, après vérification par les services administratifs est conforme au compte administratif du budget GENERAL de la commune.

Considérant l'identité de la valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur pour le budget GENERAL de la commune, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion Budget GENERAL du Receveur pour l'exercice 2010, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

2b – Adoption du compte de gestion de l'exercice 2010, budget EAU :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2010 a été réalisée par Madame Christiane GERMAIN, Receveur à Sierck-les-Bains et que, le compte de gestion établi par cette dernière, après vérification par les services administratifs est conforme au compte administratif du budget EAU de la commune.

Considérant l'identité de la valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur pour le budget EAU de la commune, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion Budget EAU du Receveur pour l'exercice 2010, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

2c – Adoption du compte de gestion de l'exercice 2010, budget ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2010 a été réalisée par Madame Christiane GERMAIN, Receveur à Sierck-les-Bains et que, le compte de gestion établi par cette dernière, après vérification par les services administratifs est conforme au compte administratif du budget ASSAINISSEMENT de la commune.

Considérant l'identité de la valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur pour le budget ASSAINISSEMENT de la commune, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion Budget ASSAINISSEMENT du Receveur pour l'exercice 2010, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

2d – Adoption du compte de gestion de l'exercice 2010, budget CAMPING :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2010 a été réalisée par Madame Christiane GERMAIN, Receveur à Sierck-les-Bains et que, le compte de gestion établi par cette dernière, après vérification par les services administratifs est conforme au compte administratif du budget CAMPING de la commune.

Considérant l'identité de la valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur pour le budget CAMPING de la commune, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion Budget CAMPING du Receveur pour l'exercice 2010, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

3/ Délibération : Affectation du résultat d'exploitation 2010 pour le budget principal et les budgets annexes :

3/ a) Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010 du Budget Principal

Après détermination du résultat d'exploitation, l'assemblée communale est appelée à se prononcer sur son affectation en section d'investissement où il compense le besoin de financement constaté.

Le Compte Administratif 2010 fait apparaître un excédent d'exploitation de 129 667.20 € (excédent cumulé avec 2009 : 335 897.52 €)

La Section d'Investissement fait apparaître un excédent de 1 532 780.70 €.

Il est proposé à l'Assemblée Communale de procéder à l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010 pour le Budget Principal :

- résultat cumulé : 335 897.52 €,
- affecté en couverture du besoin de financement (compte 1068) : 205 349.73 €,
- conservé en Section de Fonctionnement (compte 002) : 130 547.79 €

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition d'affectation du résultat constaté à la clôture de l'exercice 2010.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide

- d'accepter l'affectation du résultat constaté à la clôture de l'exercice 2010 pour le budget principal de la commune tel que présenté ci-dessus.

3/ b) Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010 du Budget Eau

Après détermination du résultat d'exploitation, l'assemblée communale est appelée à se prononcer sur son affectation en section d'investissement où il compense le besoin de financement constaté.

Le Compte Administratif 2010 fait apparaître un déficit d'exploitation de 6 523.80 € (excédent cumulé avec 2009 : 27 066.82 €)

La Section d'Investissement fait apparaître un excédent de 278 346.56 €.

Il est proposé à l'Assemblée Communale de procéder à l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010 pour le Budget Eau :

- résultat cumulé : 27 066.82 €,
- conservé en Section de Fonctionnement (compte 002) : 27 066.82 €

L'Assemblée Communale voudra bien se prononcer sur cette proposition d'affectation du résultat constaté à la clôture de l'exercice 2010.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide

- d'accepter l'affectation du résultat constaté à la clôture de l'exercice 2010 pour le budget eau tel que présenté ci-dessus.

3/ c) Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009 du Budget Camping :

Après détermination du résultat d'exploitation, l'assemblée communale est appelée à se prononcer sur son affectation en section d'investissement où il compense le besoin de financement constaté.

Le Compte Administratif 2009 fait apparaître un excédent d'exploitation de 1 265.66 €.

La Section d'Investissement fait apparaître un déficit de 116 451.69 €.

Il est proposé à l'Assemblée Communale de procéder à l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010 pour le Budget Camping :

- résultat cumulé : 6 520.13 €,
- affecté en couverture du besoin de financement (compte 1068) : 6 520.13 €

L'Assemblée Communale voudra bien se prononcer sur cette proposition d'affectation du résultat constaté à la clôture de l'exercice 2010.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide

- d'accepter l'affectation du résultat constaté à la clôture de l'exercice 2010 pour le budget camping tel que présenté ci-dessus.

4 – Vote du budget primitif principal et des budgets primitifs annexes

4a - Vote du budget primitif de l'année 2011 - Général

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2011, qui tient compte des résultats figurant au Compte Administratif 2010. Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes et est arrêté aux sommes ci-après :

- Section de Fonctionnement :	1 480 228.79 €
- Section de Investissement :	<u>2 967 085.05 €</u>
- Total du Budget :	4 447 313.84 €

Monsieur le Maire donne ensuite des précisions et explications sur les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil Municipal, après discussions et délibération, **ADOpte** à l'unanimité le Budget Primitif 2011 présenté par Monsieur le Maire et arrêté aux sommes susvisées.

4b - Vote du budget primitif de l'année 2011 - Eau

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2011, qui tient compte des résultats figurant au Compte Administratif 2010. Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes et est arrêté aux sommes ci-après :

- Section de Fonctionnement :	55 909.82 €
- Section de Investissement :	<u>424 775.55 €</u>
- Total du Budget :	480 685.37 €

Monsieur le Maire donne ensuite des précisions et explications sur les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil Municipal, après discussions et délibération, **ADOpte** à l'unanimité le Budget Primitif 2011 présenté par Monsieur le Maire et arrêté aux sommes susvisées.

4c - Vote du budget primitif de l'année 2011 - Assainissement

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2011, qui tient compte des résultats figurant au Compte Administratif 2010. Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes et est arrêté aux sommes ci-après :

- Section de Fonctionnement :	105 121.00 €
- Section de Investissement :	<u>320 421.05 €</u>
- Total du Budget :	425 542.05 €

Monsieur le Maire donne ensuite des précisions et explications sur les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil Municipal, après discussions et délibération, **ADOpte** à l'unanimité le Budget Primitif 2011 présenté par Monsieur le Maire et arrêté aux sommes susvisées.

4d - Vote du budget primitif de l'année 2011 - **Camping**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2011, qui tient compte des résultats figurant au Compte Administratif 2010. Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes et est arrêté aux sommes ci-après :

- *Section de Fonctionnement* : 60 415.00 €

- *Section de Investissement* : 161 940.13 €

- *Total du Budget* : 222 355.13 €

Monsieur le Maire donne ensuite des précisions et explications sur les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil Municipal, après discussions et délibération, **ADOpte** à l'unanimité le Budget Primitif 2011 présenté par Monsieur le Maire et arrêté aux sommes susvisées.

5 – Vote du taux des quatre taxes

Monsieur le Maire explique au Conseil que du fait de la réforme de la taxe professionnelle, les taux des quatre taxes ont augmenté sans que le produit réservé à la Commune n'en soit majoré.

En effet, la part précédemment prélevée sur les quatre taxes par le département est aujourd'hui dévolue à la commune. Cependant, la commune voit la participation de l'Etat diminuer pour un résultat à l'équilibre.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE** à l'unanimité pour 2011 les taux suivants :

Nature des taxes	Base d'imposition	Taux 2011	Produits
Taxe d'habitation	1 411 000	19.50 %	275 145
Foncier bâti	1 237 000	15.09 %	186 663
Foncier non bâti	17 700	53.41 %	9 454
Cotisation Foncière des Entreprises	169 200	19.02 %	32 182
Total	2 834 900		503 444

6 - Acquisition immeuble sis 14 rue des Tanneurs

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2241-1 à L. 2241-7.

Considérant l'intérêt pour la collectivité de procéder à l'acquisition de l'immeuble situé 14 rue des Tanneurs afin de réhabiliter le cœur de ville, comme précisé dans la délibération du Conseil Municipal en date du 15 février 2011,

Considérant l'estimation du service des domaines en date du 11 janvier 2011 évaluant la propriété à 72 000 € hors frais d'agence,

Ayant entendu, l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Décide d'acquérir à l'amiable, au prix de 72 000.00 €, l'immeuble sis 14 rue des Tanneurs, cadastré section 02 n° 67 d'une superficie de 1 are.

Dit que cet immeuble est acquis en vue de sa réhabilitation.

Autorise M. le maire, ou à défaut le premier adjoint, à signer l'acte authentique à intervenir.

Dit que cet acte sera établi en l'étude de Maître Benoît HARTENSTEIN, notaire à Metzervisse

Dit que les frais de notaire et les frais annexes seront à la charge de la commune.

Dit que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal chapitre 21 article 2138

Donne au maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

7 – Création d'un terrain multisports – attribution des travaux

Monsieur le Maire rappelle :

- la délibération du conseil municipal en date du 13 avril 2010 approuvant le projet de création d'un terrain multisports.
- la délibération en date du 17 décembre 2008 par laquelle le Conseil Municipal donne délégation au Maire en matière de marchés publics.

Après avoir entendu les membres de la commission d'appel d'offres dont le récapitulatif des offres est le suivant :

ENTREPRISE	MONTANT DE L'OFFRE HT
ISC sarl	39 030.00 €
FILMASPORT	43 989.00 €
RENOVA	46 050.00 €

et qui propose que soit retenue la société ISC, la moins disante,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- décide l'attribution des travaux à la sarl ISC de Sierck les Bains pour un montant HT de 39 030.00 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette décision,
- Donne à Monsieur le Maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

La dépense correspondante sera imputée à l'article 2315 du budget communal de l'exercice en cours.

8 - Vente terrain communal à la société JIVAGO – modification de la délibération du 09.09.2010 suite à divers changements

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 9 septembre 2010 et précise les changements apportés à celle-ci :

- la société acquéreur est la SCI JIVAGO et non la Sté NORMA ;
- le rédacteur de l'acte est Maître Carole PIROUX-FARAVARI et non plus Maître GROUX ;
- la désignation de la parcelle vendue : section 3 n° b/30 pour une contenance de 5.50 ares.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les modifications détaillées ci-dessus.

9 – Modification de la convention relative à l'utilisation de la place de la Grô

En vertu d'une convention établie le 30 mai 1985 entre la ville de Sierck les Bains et la société UNICO à l'époque propriétaire, il a été convenu de mettre à disposition le parking situé devant le supermarché.

Afin d'actualiser et de préciser les modalités de cette mise à disposition,

Il a été convenu :

- de mettre à disposition de la SCI JIVAGO, ses locataires ou cessionnaires éventuels, le terrain appelé « place de la Grô », cadastré Section 3 parcelles 161, 162, 163, 164 et 165 ;
- cette mise à disposition se fera à titre gratuit et dans la limite de la durée d'exploitation commerciale ;
- l'usage doit être limité à celui de parking pour la clientèle du commerce ;
- la propreté des lieux et l'entretien des espaces verts latéraux devront être assurés par la société JIVAGO.

Après lecture du projet de convention, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à signer la convention correspondante ainsi que tous les documents s'y afférent.

10 - Création de circuits thématiques de découverte du cœur de ville - approbation de l'opération et demande de subventions correspondantes.

La municipalité souhaite mettre en valeur les principaux lieux et édifices remarquables de son centre ville et créer trois circuits de découverte thématiques :

- Sierck-les-Bains, lieu de vie
- Sierck-les-Bains, ville fortifiée
- Sierck-les-Bains, la spirituelle

Deux types de supports touristiques seront proposés :

- une brochure papier avec un plan relief de la ville,
- un mobilier urbain en lave émaillée (planimètre de départ, plaques, pupitres, balisage, ...).

Ces parcours cibleront des visiteurs extérieurs souhaitant se promener et découvrir Sierck-les-Bains en toute liberté et à leur rythme (parcours pédestre, de courte durée, sans difficulté notable). L'enjeu est de proposer une offre capable de maintenir les personnes de passage.

Plan de financement et demandes de subventions :

1 – Dépliants :

Dépenses HT		Recettes HT	
Dépliants :	6 000.00 €	Moselle-Tourisme	1 800.00 €
		FEADER	3 000.00 €
		Commune de Sierck les Bains (autofinancement)	1 200.00 €
Total :	6 000.00 €	Total :	6 000.00 €

2 – Plaques + mobilier urbain :

Dépenses HT		Recettes HT	
Plaques + mobilier urbain :	48 181.08 €	Conseil Régional	7 227.16 €
		Conseil Général	7 227.16 €
		FEADER	24 090.54 €
		Commune de Sierck les Bains (autofinancement)	9 636.22 €
Total :	48 181.08 €	Total :	48 181.08 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré :

- Approuve cette opération ;
- Adopte le plan de financement prévisionnel ;
- Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux (études, estimation détaillée des travaux et leurs coûts) ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles, et à solliciter toutes les demandes de subventions afférentes à cette opération ;
- Les dépenses correspondantes seront imputées à l'article 21578 opération 9103 du budget primitif de l'exercice en cours.

11 – Aménagement intérieur de la bibliothèque – approbation de l'opération et demande de subventions départementales.

Dans le cadre de la création d'une nouvelle bibliothèque municipale située quai des Ducs de Lorraine, et conventionnée dans le réseau départemental de la Lecture Publique et des Bibliothèques, Monsieur le Maire informe les conseillers que la Commune est susceptible d'obtenir différentes subventions du Conseil Général de la Moselle pour :

1. L'équipement matériel et mobilier de la bibliothèque,

Dépenses HT		Recettes HT	
Equipement matériel et mobilier :	20 749.71 €	Conseil Général (45 %)	9 337.37 €
		Commune de Sierck les Bains (autofinancement)	11 412.34 €
Total :	20 749.71 €	Total :	20 749.71 €

- 2 L'équipement informatique en vue de l'informatisation du fonds par un logiciel de gestion de bibliothèque,

Dépenses HT		Recettes HT	
Equipement informatique (logiciel de gestion) :	4 937.26 €	Conseil Général (44.24%)	2 143.63 €
		Commune de Sierck les Bains (autofinancement)	2 793.63 €
Total :	4 937.26 €	Total :	4 937.26 €

- 3 L'équipement informatique en vue de la création d'un espace multimédia,

Dépenses HT		Recettes HT	
Equipement informatique (espace multimédias) :	2 278.51 €	Conseil Général (50 %)	1 135.61 €
		Commune de Sierck les Bains (autofinancement)	1 142.90 €
Total :	2 278.51 €	Total :	2 278.51 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré :

- Approuve cette opération ;
- Adopte le plan de financement prévisionnel ;
- Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux (études, estimation détaillée des travaux et leurs coûts) ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles, et à solliciter toutes les demandes de subventions afférentes à cette opération ;
- Les dépenses correspondantes seront imputées à l'article 2135 opération 9102 du budget primitif de l'exercice en cours.

12 – Labellisation de la bibliothèque au niveau départemental

Dans le cadre de la création d'une nouvelle bibliothèque municipale et afin que la demande d'acquisition des ouvrages au titre de la collectivité soit recevable, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les points suivants :

- la bibliothèque sera ouverte au minimum 6 heures par semaine (hors heures réservées aux accueils de scolaires) ;
- la commune consacrerait au minimum 1 € par an et par habitant pour les acquisitions de documents des bibliothèques (hors aide forfaitaire du Département) ;
- la commune proposerait la gratuité aux personnes de moins de 17 ans ;
- la personne référente de la bibliothèque s'engagerait à suivre dans l'année la formation de base et le module d'une formation aux acquisitions ;
- les acquisitions s'effectueraient de préférence dans une librairie spécialisée ;
- la commune accepterait l'accompagnement du référent de territoire de la DLPB ;
- la commune s'engagerait à faciliter l'accueil des publics prioritaires du Département (petite-enfance, collégiens, personnes handicapées, personnes éloignées, séniors) ;
- la subvention porterait sur les acquisitions pour des documents constitutifs d'une collection de base adaptée à la population de la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide, à l'unanimité, d'approuver les points énoncés ci-dessus.

13 - Subvention 2011 – Mission Locale pour l'Insertion Sociale et Professionnelle des Jeunes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder, à la Mission Locale pour l'Insertion Sociale et Professionnelle des Jeunes, une subvention, au titre de l'exercice 2011, d'un montant de 1 099.00 € soit 06218 € par habitant.

La dépense correspondante sera imputée à l'article 6574 du budget de l'exercice 2011.

14 - Modification des tarifs de location de la salle des fêtes

Monsieur GONNET Joël, Adjoint au Maire, rappelle la délibération en date du 9 mars 2009 par laquelle le Conseil Municipal fixe les tarifs de location de la salle des Fêtes et propose d'y ajouter des tarifs suivants :

- 90 € location de la cuisine avec vaisselle pour les Sierckois et extérieurs ;
- 50 € location de la cuisine sans vaisselle pour les Sierckois et extérieurs.

Le Conseil Municipal, après délibération, **DECIDE** à l'unanimité, la modification telle que proposée ci-dessus. Ces tarifs seront applicables à compter du 20 avril 2011.

15 – Fixation du prix de mise à disposition du kiosque

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal, la location du kiosque situé place Morbach, aux commerçants afin d'y organiser des manifestations. A ce titre, Monsieur le Maire propose de fixer le prix de location à 50.00 € par jour.

Le Conseil Municipal, après délibération, **DECIDE** à l'unanimité le prix proposé ci-dessus. Ce tarif sera applicable à compter du 20 avril 2011.

16 - Compte-rendu annuel 2010 de la Sodevam, opération « Lotissement Bellevue »

La commune de SIERCK LES BAINS a signé une convention avec la société de développement et d'aménagement nord Lorraine SODEVAM le 11 décembre 2003 pour une durée de six ans. Un avenant a été signé le 17 février 2010 par les parties, reçu régulièrement par la Sous-préfecture de Thionville le 05 mars 2010 prolongeant ainsi la durée de validité de la convention de dix années.

Dans le cadre de cette concession, les missions de la SODEVAM sont les suivantes :

- acquérir les terrains, à l'amiable ou par voie de préemption ou d'expropriation, situés dans le périmètre de la zone, ainsi que ceux qui, situés en dehors de ce périmètre, sont nécessaires pour la réalisation des ouvrages inclus dans la convention publique d'aménagement ;
- réaliser les travaux de voirie et réseaux définis dans le permis de lotir ;
- procéder à toutes les études nécessaires et, notamment, en cours d'opération, proposer toute modification de programme qui s'avèrerait opportune, assortie des documents financiers prévisionnels correspondants ;
- tenir constamment à jour, outre les documents comptables, des documents de gestion faisant apparaître les éventuelles difficultés et la situation de trésorerie ainsi que négocier et contracter les moyens de financements les plus appropriés ;
- mettre en place des moyens efficaces pour assurer la commercialisation dans les meilleurs conditions possibles, préparer et préparer tous actes nécessaires ;
- prendre en charge les tâches d'accueil des usagers et d'animation de la zone ;
- assurer l'ensemble des études, les tâches de gestion et la coordination indispensables pour la fin de l'opération, et assurer en tout temps une complète information de la commune sur les conditions de déroulement de l'opération.

Dans le cadre de l'analyse et des perspectives :

Le solde de trésorerie de l'opération s'élève à – 338 222 € au 31.12.2010.

Les dépenses couvrant les acquisitions amiables des terrains, les travaux de viabilisation, les honoraires des techniciens, les dépenses diverses ainsi que la rémunération de la SODEVAM s'élèvent prévisionnellement à 917 000 € HT pour l'année 2011.

En fin d'année 2011, la trésorerie de l'opération sera négative de 1 048 858 €.

La proposition de la SODEVAM est de financer ce besoin de trésorerie via le pool de trésorerie de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Selon l'évolution du marché un financement complémentaire sous la forme d'un emprunt pourra être envisagé.

Par rapport au compte-rendu annuel à la collectivité (CRACL) 2009, le total des recettes et dépenses du bilan du présent CRACL a principalement évolué sur les postes suivants :

- Une provision supplémentaire pour les frais financiers a été mise en place pour couvrir notamment les frais de portage du foncier par l'EPFL.
- La rémunération du concessionnaire a évolué suite aux différentes variations du budget.
- Les coûts des travaux de viabilisation ont diminué suite à une consultation dont les offres furent inférieures à l'estimation.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire et après avoir consulté le compte rendu annuel de 2010 du Lotissement « Bellevue », il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de celui-ci.